

Commémoration des 50 ans de la Journée de la Terre : Israël/Palestine, l'urgence d'une solution politique

Depuis des décennies, le peuple palestinien voit ses territoires occupés et endure un régime de colonisation, contraire au droit international. Il subit une tentative d'effacement dont la guerre à Gaza est l'épisode le plus meurtrier.

Cela doit cesser et ne peut cesser que par un plan de paix fondé sur le droit international et imposé immédiatement !

La commémoration des 50 ans de la Journée de la Terre appelle à une mobilisation d'ampleur en faveur du droit du peuple palestinien à l'autodétermination. La communauté internationale doit être alertée sur le génocide en cours et sur les agissements des colons israéliens qui multiplient les confiscations de terres et les destructions de cultures palestiniennes.

Avec le cessez-le-feu à Gaza instauré le 10 octobre 2025, on pouvait espérer la fin de la rage meurtrière qui pendant deux ans s'est abattue sur le peuple palestinien. Celles et ceux qui attendent qu'une solution juste et durable assure la fin d'un conflit presque séculaire ne pouvaient qu'être soulagés. Mais ce cessez-le-feu est régulièrement mis à mal par des attaques israéliennes et l'aide humanitaire toujours empêchée d'accéder à Gaza.

En Cisjordanie, l'armée israélienne et les colons imposent une extension rapide de la colonisation. Le Premier ministre affirme ouvertement qu'il s'agit de détruire toute possibilité d'un État palestinien.

Les ONG qui, avec compétence et professionnalisme, assurent depuis des décennies l'accès aux services de base dans l'ensemble du territoire occupé, sont interdites d'agir tandis que les médias et les ONG de défense des droits humains israéliennes, palestiniennes et internationales ne peuvent accéder librement aux territoires palestiniens, en particulier à Gaza.

Les velléités de règlement du conflit par le Conseil de la paix trumpien, contraires aux principes du droit international, augmentent les déséquilibres déjà à l'œuvre. Le « Plan de Paix » de Trump/Netanyahu véritable négation de l'ONU, ne reprend pas la perspective des deux États souverains, palestinien et israélien, adoptée par les résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies.

Ce pseudo-cessez-le-feu et ce « Conseil de Paix », décidé unilatéralement par l'administration états-unienne, qui n'a cessé de soutenir les autorités israéliennes, militairement et dans l'arène diplomatique, n'apparaissent donc aucunement comme des étapes d'un « plan de paix ». Ce plan ne comporte en réalité aucune solution politique au conflit ni aucune référence au droit international et à l'objectif d'une paix juste et durable, pour les deux peuples.

Or, la résolution du conflit passe par la stricte application du droit international. Nous défendons les institutions internationales, l'ONU et la CPI. Nous réclamons la cessation de toute complicité avec la colonisation et le respect de toutes les décisions internationales, tant à l'égard du gouvernement israélien que du Hamas. Nous refusons l'impunité des entreprises ayant collaboré au génocide ou encore de soldats franco-israéliens accusés de crimes de guerre. À l'heure où l'ordre international est bafoué de façon répétée et revendiquée par les dirigeants de puissances globales et régionales, plus que jamais, le respect du droit international doit être une boussole pour la résolution de tous les conflits.

Nous réclamons toujours la suspension de l'accord économique entre Israël et l'UE tant que ce pays violera gravement les droits de l'homme et l'arrêt de toute collaboration militaire et sécuritaire avec Israël. Nous appelons à signer la pétition européenne en ce sens.

La résolution du conflit passe enfin, et c'est fondamental, par la voie politique, seule façon de mettre fin à la colonisation en Cisjordanie et de permettre le retour à terme à des conditions de vie normales à Gaza, seule façon d'assurer aux Palestiniens comme aux Israéliens la sécurité.

Sur quelles bases ? Elles existent : depuis la création en 1947 de deux États sur le territoire de la Palestine, la résolution 242 qui établit les frontières en 1967, et au fil des ans par des dizaines de résolutions légitimes, rationnelles et viables, l'ONU a dessiné le cadre de solutions politiques au conflit, mais aucune n'a été appliquée.

Par quelles voies ? L'État de Palestine doit obtenir les moyens de sa souveraineté par l'évacuation de son territoire par Israël, la constitution de forces palestiniennes pour en assurer la sécurité et des élections libres permettant une représentation légitime des palestiniens. Un processus rapide de libération des prisonniers politiques palestiniens dont Marwan Barghouti qui est un leader politique populaire en Palestine pourrait jouer un rôle majeur. Le soutien aux organisations des sociétés civiles palestinienne et israélienne qui militent pour la coexistence dans l'égalité est également un axe stratégique de cette politique de la paix.

Avec quel soutien ? Dans un contexte où le Moyen-Orient est plus que jamais déstabilisé par des agressions militaires, ne laissons pas entendre que les États européens ne sont plus concernés par la Palestine.

La reconnaissance de l'État de Palestine par la France doit se traduire en acte.

Il faut d'urgence un engagement politique plein et entier de l'Europe et des États qui la composent.

Le 28 mars sera une journée nationale de mobilisation aux côtés des Palestiniens. Retrouvons-nous toutes et tous partout en France le 28 mars, à l'occasion de la Journée de la Terre, pour exiger la paix en Palestine !

Signataires : LDH (Ligue des droits de l'Homme), Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (Mrap), Mouvement de la Paix, Institut Mehdi Ben Barka – mémoire vivante, Memorial 98, Une autre voix juive (UAVJ), Union Nationale des Étudiants de France (Unef), Parti communiste français (PCF), Parti Socialiste (PS), L'Alliance pour une République écologique et sociale (L'APRÉS)